

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

COMMUNE de PONTs SUR SEULLES

Mairie de
PONTs-SUR-SEULLES
3 bis, rue Saint-Sylvestre
Lantheuil
14480 PONTs-SUR-SEULLES
Tél. : 02.31.80.16.20
Fax : 02.31.73.01.17

mairie@ponts-sur-seulles.com



L'an **deux mil vingt, le dix juillet**, à **19h00**, le Conseil Municipal de PONTs-SUR-SEULLES, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Gérard LEU, Maire.

Étaient Présents : M. Gérard LEU, M. Jacques DULLIAND, M. Frédéric BEAU, Mme Agnès THOMASSET, Mme Maryse GOUCHAULT, M. Lionel REY, Mme Aurélie MONTAGNE, Mme Catherine CALLÉ, M. Patrice JAHOUËL, Mme Céline RESSEGUET, M. Guy DELAMOTTE, Mme Priscilla HERIN, M. Laurent YVELIN, Mme Fabienne LEMELTIER, Mme Michèle ZUNDT, M. Jean-François LHERITIER.

Étaient Représentés : Néant

Étaient Excusés : Mme Patricia BUON.

Étaient Absents : Mme Patricia BUON, M. Benjamin LEPARQUIER, M. Edouard FIQUET.

Secrétaire : M. Jacques DULLIAND.

INFORMATION : Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 2 juillet 2020

Michèle Zundt signale une erreur p.7 du compte rendu, sur le montant versé au titre des voyages scolaires. Il est écrit « subvention aux associations » au lieu de « participation aux voyages scolaires ».

<i>POUR : 16</i>	<i>CONTRE : 0</i>
<i>ABSTENTIONS : 0</i>	<i>REFUS DE VOTE : 0</i>

INFORMATION : Désignation d'un secrétaire de séance

Secrétaire de séance : Jacques Dulliand

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-055 : Sénatoriales. Élection des délégués et suppléants (communes + 1 000 hab.)

De 1 000 habitants à 8 999 habitants : l'élection des délégués et des suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage (remplacement du nom d'un ou plusieurs candidats par celui ou ceux d'un ou plusieurs candidats) ni vote préférentiel (modification de l'ordre de celui ou ceux des candidats sur une liste). Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Les listes peuvent comprendre un nombre de noms inférieur au nombre des sièges de délégués et de suppléants à pourvoir (art. L 289).

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale du 30 juin 2020 portant désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Mme ZUNDT Michèle
M DELAMOTTE Guy

ET

Mme Céline RESSEGUET
Mme Aurélie MONTAGNE

La présidence du bureau est assurée par ses soins et constate que le quorum est atteint.

b) Élection des délégués

Etant donné l'effectif légal du conseil municipal (*19 conseillers municipaux concernés*), il convient de désigner 5 délégués titulaires et 3 suppléants.

Une seule liste déposée :

La liste est composée par Mme Catherine CALLE ; M. Gérard LEU ; Mme Fabienne LEMELTIER ; M. Laurent YVELIN ; Mme Agnès THOMASSET ;

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 16
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 16

La liste déposée obtient 16 voix

M. le maire proclame les résultats définitifs : La seule liste déposée obtient 5 sièges

b) Élection des suppléants

Une seule liste déposée et enregistrée :

La liste est composée par M. Jacques DULLIAND ; Mme Maryse BALCON GOUCHAULT M. Patrice JAHOUEL.

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 16
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 16

La seule liste déposée obtient 16 voix

M. le maire proclame les résultats définitifs :

La seule liste déposée obtient les 3 sièges de suppléants

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

16 VOTANTS
16 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Questions diverses

4.1 Manifestation de voltige aérienne au château de Lantheuil

Les propriétaires du château de Lantheuil ont obtenu l'autorisation de la sous-préfète pour organiser une démonstration de voltige aérienne le mardi 14 juillet 2020.

4.2 Petit marché du 14 juillet

A défaut de manifestation républicaine du 14 juillet (situation sanitaire), un petit marché artisanal sera organisé sur la place de la mairie de Ponts sur Seules, le 14 juillet 2020, entre 11h00 et 17h00.

4.3 Rendez-vous de fin d'année pour les anciens de la commune

Un recensement des souhaits des « anciens » pour le rendez-vous de fin d'année est en cour : repas, spectacle etc.

En fonction de la situation sanitaire à la rentrée, et sous réserve d'un nombre de candidats suffisant, le repas des aînés pourrait être organisé courant octobre.

4.4 Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal est programmé pour le jeudi 23 juillet 2020.

Il s'agira, pour l'essentiel, de voter le budget 2020 de l'assainissement (Lantheuil).

Tous les budgets doivent être validés pour le 31 juillet 2020.

Fin de séance à 19h40
